

Conférence

La nouvelle Loi de finances expliquée par les notaires et experts-comptables

Comme chaque année à pareille époque, les experts-comptables et les notaires font leur rentrée en décryptant la nouvelle Loi de finances. Chefs d'entreprises, mais également particuliers, sont conviés à une conférence gratuite demain mercredi, à la Cité des Arts (à partir de 14 heures).

"Cette conférence revient depuis de nombreuses années et connaît une affluence grandissante à tel point que nous n'avons plus besoin d'en faire la publicité", se félicite Rémy Amato, président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-comptables. Aujourd'hui les organisateurs sont victimes de leur succès. Seulement 350 places sont disponibles et le rendez-vous affiche complet depuis longtemps.

Experts-comptables et notaires travaillent de concert sous les auspices de "l'inter-professionnalité", comme le souligne Alex Gauthier, vice-président de la Chambre des Notaires de La Réunion. "Nos professions sont différentes mais nous sommes complémentaires et l'interprofessionnalité joue à plein au bénéfice des entreprises, mais aussi des particuliers", poursuit-il.

Trois thèmes seront abordés mercredi après-midi : l'année blanche, les exonérations, le droit à l'erreur du contribuable. Ces thèmes seront décortiqués par des experts de La Réunion, mais également par des sommités certifiées venues de métropole. Que dire de la Loi de finances 2020 ? "Elle prévoit,

notamment, une baisse de l'ordre de 14% sur la première tranche. Elle présente une connotation redistributive, suite à la crise de 2018. Il y a une volonté de redonner du pouvoir d'achat à ceux qui étaient le plus pénalisés par l'impôt", note Alex Gauthier. La baisse des impôts sur le revenu constitue l'un des éléments marquants de cette Loi. 15 millions de foyers fiscaux vont bénéficier d'une ristourne de l'ordre de 350 euros sur l'année. "C'est toujours bon à prendre, certes, mais les entreprises qui auront supporté de lourdes charges l'an passé n'ont pas forcément le sentiment d'une baisse, on est loin de la compensation attendue".

Autre bonne nouvelle : la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 20% des ménages.

Cette Loi de finances 2020 est truffée de dispositions techniques (financement des collectivités, exonération, plus-value...); elle abroge de nombreuses petites taxes, met de l'ordre dans la nouvelle économie développée sur les réseaux sociaux et plates-formes numériques... Autant de points sur lesquels notaires et experts-comptables feront toute la lumière souhaitée.



Alex Gauthier (à dr.) et Rémy Amato travaillent "en inter-professionnalité, au bénéfice des entreprises, mais aussi des particuliers".

Conférenciers

La conférence sera animée par des spécialistes de la fiscalité, de La Réunion et de métropole.

Jean-Pierre Cossin, conseiller Maître à la Cour des Comptes et professeur associé à l'Université de Paris XII.

Ariane Lemaistre, consultante au Cridon de Paris.

Katy Hoarau, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, Déléguée du Club fiscal du Croec.

Jérôme Sidney, cotaire.

Jean-François Arouldassou, inspecteur divisionnaire auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques.

POUVOIR D'ACHAT: CE QUE CHANGE LA LOI DE FINANCES

De bonnes et mauvaises surprises

Plus de 350 personnes sont attendues demain à Saint-Denis à la conférence des notaires et des experts-comptables consacrée aux nouveautés de la loi de Finances pour 2020. De la baisse de l'impôt sur le revenu à la modification du crédit d'impôt transition écologique, tour d'horizon de ce qui touche votre porte-monnaie.

Du « saupoudrage » pour Alex Gauthier. « C'est toujours ça de pris », selon Rémy Amato.

Le vice-président de la Chambre des notaires et le président de l'Ordre des experts-comptables parlent de la baisse de l'impôt sur le revenu en 2020: 500 euros en moyenne pour 17 millions de contribuables à l'échelle nationale, 238 euros pour 110 000 foyers fiscaux réunionnais selon les données du ministère de l'Économie (lire notre édition du 29 janvier).

Cette mesure introduite par la loi de Finances pour 2020, il en sera évidemment beaucoup question, demain, à la Cité des arts de Saint-Denis. Plus de 350 personnes, des chefs d'entreprise mais aussi des particuliers, assisteront gratuitement à la traditionnelle conférence organisée par la Chambre des notaires et l'Ordre des experts-comptables. N'essayez pas de vous inscrire: c'est complet. Le signe que le rendez-vous est « attendu », commente Rémy Amato.

Pour les caisses de l'État, la baisse de l'impôt sur le revenu

faisant suite aux Gilets jaunes représente un manque à gagner de 5 milliards d'euros.

« On a dégusté »

Pour les bénéficiaires, cette mesure visant à « redonner un peu de pouvoir d'achat aux personnes défavorisées », dit Alex Gauthier risque néanmoins d'être noyée sur leur feuille de paie mensuelle. Et que dire des chefs d'entreprise ayant subi une hausse de leurs cotisations personnelles au deuxième semestre 2019 ainsi que la suppression de l'abattement introduit par la Loom (la loi d'orientation pour l'outre-mer).

« Ce ne sera pas compensé par les 300 euros qu'on leur donne cette année », commente le président de l'Ordre des experts-comptables. Lequel rappelle que la baisse de moitié du plafond de l'abattement Dom de 30% a déjà joué des tours aux contribuables les plus riches

l'an passé. « On a dégusté », résume Rémy Amato.

Alex Gauthier souligne de son côté que l'effort effectué en direction des ménages s'accompagne d'un « décalage » de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises. Le principe des vases communicants...

Une autre mesure s'avère plus favorable au porte-monnaie des Réunionnais: la disparition progressive de la taxe d'habitation. Pour 80% des foyers fiscaux, c'est vrai dès cette année. Pour les 20% de ménages les plus aisés, elle s'échelonne entre 2021 et 2025.

Prime Macron: « échec annoncé »

La loi de Finances contient également son lot de mesures négatives. Pour les 40% de salariés ayant bénéficié l'an passé de la prime Macron (jusqu'à 1 000 euros nets d'impôt et de charges sociales) de la part de leur employeur, la principale est sans conteste le critère ajouté par l'exécutif: la prime est désormais réservée aux entreprises ayant signé un accord d'intéressement d'ici au 30 juin... et elles ne sont pas légion à La Réunion, notamment dans les TPE.

« C'est là où ça devient compliqué », confie Rémy Amato qui redoute un « échec annoncé. Le gouvernement a raté le virage. »

Autre dispositif rencontrant un certain succès mais réformé cette année: le crédit d'impôt pour la transition écologique (Cite), qui permettait notamment de financer l'achat d'un chauffe-eau solaire, avec une aide fiscale plafonnée à 8 000 euros sur cinq ans pour un célibataire, 16 000 euros pour un couple et une majoration de



La baisse moyenne d'une vingtaine d'euros par mois de l'impôt sur le revenu risque d'être noyée sur votre feuille de paie. (Photo Emmanuel Grondin)

400 euros par personne à charge.

Le Cite est désormais soumis à conditions de ressources. Seuls les ménages modestes pourront en bénéficier sous son nouveau nom: MaPrimeRenov. Les autres ménages ont toutefois jusqu'au 31 décembre 2020 pour continuer à profiter du dispositif mais « sous certaines conditions », informe Bercy.

Faite jusqu'ici calculée sur 30% du coût d'acquisition est désormais plafonnée à 300 euros. Plus la même histoire...

Une dernière nouveauté pourrait bien jouer des tours à certains: cette année, l'administration fiscale a le droit d'utiliser les réseaux sociaux et des sites comme Lebon-

coin dans le cadre de ses contrôles destinés à débusquer « d'éventuelles activités dissimulées ».

Pour les entreprises s'estimant victimes de « concurrence déloyale », c'est une bonne nouvelle. Pour celles et ceux qui risquent de se faire pincer, beaucoup moins !

Cédric BOULLAND



Alex Gauthier (à gauche) de la Chambre des notaires et Rémy Amato de l'Ordre des experts-comptables. (Photo Philippe Chan Cheung)

Le fisc vous suit sur Internet

Si vous souhaitez installer chez vous une borne de recharge de véhicules électriques, sachez que

**CONFÉRENCE SUR
LA LOI DE FINANCES 2020 :**

*Le public toujours
au rendez-vous.*



Début de la conférence avec le discours de présentation de Rémy Arriato, gérant de l'Ordre des experts comptables et Maître Alex GAILLIER, Vice-président de la Chambre des Notaires.



Crédit : NATHALIE DARECQO

De gauche Jean-François AROULDASSOU, Inspecteur Divisionnaire auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques, Jean-Pierre COSSIN, Conseiller Maître à la Cour des Comptes et Professeur associé à l'Université de Paris XII, Katy HOARAU, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, Déléguée du Club fiscal du CROEC, Jérôme SIDNEY, Notaire et Ariane Lemaistre.



La cité des arts a comme chaque année accueilli un public composé de professionnels et de particulier.

Cette année,
plus de 350 personnes
ont participé à
la conférence sur la
Loi de Finances 2020
à la Cité des Arts
à Saint-Denis.
Comme tous les ans,
l'ordre des Experts
Comptables et la Chambre
des Notaires de la
Réunion, s'associent afin de
proposer une conférence
sur la nouvelle Loi
de Finances.

S

ur l'estrade, plusieurs experts de la Finance et du Droit se sont succédés pour décrypter cette loi de Finances 2020. Parmi les intervenants cette année, Jean-Pierre COSSIN, Conseiller Maître à la Cour des Comptes et Professeur associé à l'Université de Paris XII et Ariane LEMAISTRE, Consultante au CRIDON de PARIS. Ces derniers ont déjà sillonné plusieurs villes de France pour répondre aux questions des professionnels et des particuliers. Katy HOARAU, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, Déléguée du Club fiscal du CROEC, Jérôme SIDNEY, Notaire et Jean-François AROULDASSOU, Inspecteur Divisionnaire auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques ont également participé à ce rendez-vous devenu, désormais, incontournable.